



AFFILIATION

FLANDERS FIELDS CHAPTER BELGIUM

Numéro HOG : Pilote Co-Pilote

Prénom :

Nom :

Adresse:

Code Postal + Localité :

BE FR NL

Téléphone : Portable :

e-mail: @

Je n'ai ni ordinateur ni e-mail et souhaite être contacté uniquement par courrier.

Homme/Femme Date de naissance :

Je déclare par la présente qu'en m'acquittant de la cotisation au Flanders Fields Chapter Belgium (FFCB), aujourd'hui et à l'avenir, je suis d'accord avec ce qui suit:

- Le FFCB peut utiliser les données ci-dessus pour l'administration interne et pour la mise à jour de la base de données HOG. (Sur simple demande, le FFCB supprimera ces données.)
- Le FFCB peut utiliser ces informations pour me contracter de quelque manière que ce soit.
- Le FFCB peut utiliser le matériel visuel relatif à ma personne - sous quelque forme que ce soit - sur le site www.hog-flanders-fields.be et dans tout sous-domaine.

Je confirme par la présente avoir pris connaissance du règlement de la FFCB, d'une part, et des lignes directrices pour la conduite en groupe, d'autre part (voir au verso - voir site internet).

Date + nom + signature

.....

Extrait du règlement intérieur du Flanders Fields Chapter Belgium

- 1) Le règlement d'ordre intérieur est indissociable de l'affiliation au Flanders Fields Chapter Belgium et applicable à tous les membres.
- 2) L'affiliation au Harley Owners Group est obligatoire pour chacun de nos membres. (...)
- 3) L'affiliation au chapter est valable du 1er janvier au 31 décembre, et par année tacitement renouvelable pour les membres qui respectent le présent règlement.
- 4) La cotisation annuelle est fixée à 50€ (...) payable par virement au compte du Flanders Fields Chapter Belgium dont les informations seront données par le membership officer. (...)
- 6) L'affiliation au chapter ne permet en aucun l'utilisation de son nom à des fins et/ou organisations personnelles sans l'approbation unanime du comité avec une autorisation explicite et écrite du comité central (Primary Officers).
- 7) Le comité du FFCB peut en tout temps supprimer l'affiliation d'un ou plusieurs de ses membres non respectueux du présent règlement ordre intérieur, mais aussi celui de la Charte Annuelle des Chapters HOG. Ce dernier peut être consulté au siège de l'association ou encore sur le site du Harley Owners Group (<http://www.hog.com>). (...)
- 8) Le comité du FFCB se réserve le droit unilatéral de modifier et d'adapter le présent règlement.
- 9) Le port des couleurs du chapter est obligatoire durant les organisations de celui-ci.
- 10) La participation à une activité du chapter est volontaire et reste sous la responsabilité du pilote. Le comité ainsi que les capitaines de route ne peuvent être tenus responsables d'éventuels accidents de circulation, dégâts matériels et/ou vol durant les organisations du chapter.
- 11) En cas d'accident de circulation durant les activités organisées par le chapter soit entre membres ou soit impliquant d'autres usagers de la circulation, l'affaire sera uniquement traitée entre les parties concernées suivant les lois et conditions appliquées par les compagnies d'assurance.
- 12) Lors de sorties, le membre est tenu de respecter les lois et règles de circulations applicables dans le pays où il se trouve, voire connaître les sanctions et amendes encourues. Celles-ci seront toujours sous la responsabilité et à charge du membre. (...)
- 14) Flanders Fields Chapter Belgium est A-politique. Toute forme de discrimination est exclue. Toute personne qui se conforme au présent règlement, s'y soucrit peut devenir membre du Flanders Fields Chapter Belgium.
- 15) Toute forme d'agressivité tant verbale que physique à l'encontre de membre(s) ou non-membre(s) et pouvant porter préjudice au Harley Owners Group, au Flanders Fields Chapter Belgium, au concessionnaire HD West Flanders Motorbikes Belgium peut entraîner l'annulation de l'affiliation au chapter et ceci conformément à ses directives. (...) Le concessionnaire et le comité peuvent suspendre ou résilier l'adhésion d'une personne si ceux-ci, agissant en bon père de famille, arrive à la conclusion que le comportement de ce membre est indésirable ou va à l'encontre de l'intérêt du bien fonctionnement du Chapter. Ce rejet a lieu conformément aux directives du chapter.
- 16) Le comité et les membres du Flanders Fields Chapter Belgium se doivent de réduire l'abus d'alcool. (...)
- 17) Les membres qui ont des questions et / ou des commentaires sur le fonctionnement de Flanders Fields Chapter Belgium au sens le plus large peuvent toujours contacter le dealer ou le comité. (...)
- 18) Bien que le Chapter soit affilié au HOG, il reste une entité juridique distincte et indépendante qui est responsable de ses propres actions. Tous les membres du Harley Owners Group et leurs invités participent volontairement et à leurs risques et périls au HOG et aux activités de la section HOG.

Extrait de "Directives pour la conduite en groupe"

Personne n'est dans l'obligation de participer aux activités. Chaque participant le fait sous sa propre responsabilité. Lors de chaque départ, le plein du réservoir est OBLIGATOIRE. Chaque moto doit être parfaitement assurée. Lors de chaque départ, il incombe à chaque pilote de s'assurer que sa moto est en parfait état. Il va de soi que chaque conducteur devra être en condition parfaite de sobriété ! La conduite en convoi se fait dès que cela est possible. Sur les petites routes, voire de campagne, il faut appliquer la méthode à la file indienne en respectant une distance de sécurité suffisante afin que les Road Captains puissent reprendre rapidement et en toute sécurité leur place. Toujours garder une distance de sécurité nécessaire de sorte que vous puissiez freiner à temps devant l'inattendu. Lors d'un accident, c'est celui de derrière qui sera toujours en faute. Celui qui essaye d'éviter sa responsabilité ou met sa faute en question vis à vis des assurances en cas d'accident avec un autre membre du club lors d'une balade en Chapter peut en être renvoyé. Faites usage de vos rétroviseurs ! Lorsque vous voyez arriver un Road Captain, si possible laissez lui suffisamment de place. Dès le départ veuillez garder la même place dans le groupe. C'est plus difficile à l'arrière, c'est pourquoi les conducteurs "lents ou moins expérimentés" roule devant. Le blocage des routes est uniquement la tâche d'un road captain. Les Road Captains ont reçu une formation pour le faire. Les membres qui pensent quand même devoir le faire, le font mais sur leur unique responsabilité. Tout conducteur qui ne respectera pas ces consignes se verra interpellé par un des Road Captains.